



Remise de 30% pour les élèves pratiquant régulièrement dans un ensemble de pratique amateur

Il est essentiel, en complément des enseignements musicaux et techniques dispensés par les enseignants spécialisés au sein du Conservatoire, que l'élève ait l'opportunité de vivre une expérience artistique au sein d'un orchestre d'harmonie. Cela permet de renforcer le lien avec la pratique amateur locale, favorisant ainsi les échanges intergénérationnels.

À noter que cette pratique collective ne valide pas la pratique collective enseignée au Conservatoire, elle ne dispense donc pas de suivre le cours de pratique collective prévu dans le cadre du cursus.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal propose aux élèves du CRD un tarif réduit, en échange de son engagement à participer aux activités de ces associations.

Cet objectif présente un double intérêt :

- D'une part, attirer au CRD des musiciens amateurs déjà membres des associations locales, leur permettant ainsi de poursuivre leur formation.
- D'autre part, inciter les élèves du CRD à rejoindre les ensembles amateurs, contribuant ainsi au recrutement et au renouvellement au sein de ces associations.

Pour bénéficier de la remise de 30%, les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'association doit être dûment déclarée et son siège social sur le territoire de la CAE,
- L'assiduité et la régularité sont requises,
- La remise n'est pas applicable aux regroupements éphémères,
- La remise s'applique uniquement aux instruments joués au sein de l'ensemble,
- La remise n'est pas applicable sur un tarif CHAM,
- Elle n'est pas cumulable avec une remise sur le tarif extérieur,
- Elle n'est pas cumulable avec la remise famille,
- La pratique à titre professionnel n'est pas éligible.

Concernant les modalités d'inscription :

- Pour s'inscrire, l'élève suit la procédure habituelle et s'acquitte le cas échéant des frais d'inscription au tarif normal (non soumis à la remise de 30%). Il est invité à mentionner l'association à laquelle il appartient dans la case commentaire.
- Pour justifier de cette appartenance, l'élève doit fournir ensuite l'attestation ci-dessous complétée.
- Il est de la responsabilité de l'élève de s'assurer que le justificatif parvienne au secrétariat avant la facturation, à défaut la remise n'est pas appliquée de manière rétroactive. (Calendrier de facturation mentionné dans le règlement financier)
- En cas d'adhésion en cours d'année un prorata pour les trimestres non entamés sera effectué.

ATTESTATION

Année scolaire 2026/2027

Je soussigné(e) (Nom Prénom)

en qualité de (Fonction)

Au sein de:

..... (Structure associative)

Atteste que

(NOM Prénom de l'élève)

Participe, de manière assidue, aux répétitions et concerts de notre ensemble, à titre amateur.

Instrument(s) pratiqué(s)

J'ai noté que cette attestation permet à l'élève de bénéficier d'une remise de 30% sur les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Épinal.

Je m'engage à informer le Conservatoire en cas d'abandon ou de manquements récurrents.

Date :

Signature et tampon